PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction de la Coordination,
des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**

ARRÊTÉ D'ENREGISTREMENT

n°2023/ICPE/094

GAEC INNOFARM – Machecoul-Saint-Même

LE PREFET DE LA LOIRE ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, en particulier l'article L. 512-7 à L. 512-7-7, R. 512-46-1 à R. 512-46-30 ;

VU le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Estuaire de la Loire ;

VU le PLU de la commune de MACHECOUL-SAINT-MÊME ;

VU l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011 modifié relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole ;

VU l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2101 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU la demande présentée le 19 septembre 2022 et complétée 3 novembre 2022 par le GAEC INNOFARM, en vue de procéder à l'enregistrement d'un élevage de 250 vaches laitières, au titre de la rubrique n°2101-2b de la nomenclature des installations classées, sur le territoire de la commune de MACHECOUL-SAINT-MÊME au lieu-dit "8, Les Aubiers " ;

VU le récépissé de déclaration au nom du GAEC DES AUBIERS pour la détention de 120 vaches laitières en date du 31 mai 2001 ;

VU le récépissé de changement d'exploitant du GAEC INNOFARM succédant au GAEC VALLEE DES AUBIERS en date du 22 décembre 2022 ;

VU le dossier technique annexé à la demande, notamment les plans du projet, les justifications de la conformité des installations projetées aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel susvisé ;

VU l'arrêté préfectoral 2022/ICPE/412 d'ouverture de la consultation du public en date du 14 novembre 2022 et fixant les jours où le dossier d'enregistrement a pu être consulté par le public ;

VU les observations recueillies entre le mercredi 21 décembre 2022 au lundi 23 janvier 2023 inclus sur le registre de consultation du public ;

VU l'absence d'avis transmis des conseils municipaux MACHECOUL-SAINT-MÊME, de SAINT MARS DE COUTAIS et de VILLENEUVE EN RETZ ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées en date du 16 février 2023 ;

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

VU le projet d'arrêté préfectoral d'enregistrement transmis à l'exploitant pour observation le 20 février 2023 ;

VU la réponse de l'exploitant du 27 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que la demande d'enregistrement justifie le respect des prescriptions générales des arrêtés de prescriptions générales susvisés et que le respect de celles-ci, suffit à garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que le projet est suffisamment éloigné des zones naturelles sensibles et des périmètres de protection de captages d'eau potable ;

CONSIDÉRANT que le plan d'épandage est suffisamment dimensionné ;

CONSIDÉRANT que l'examen des caractéristiques du projet eu égard aux critères définis à l'annexe III de la directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011, notamment par rapport à la localisation du projet et à la sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées et au cumul des incidences du projet avec celles d'autres projets d'installations, ouvrages ou travaux ne conduit pas à conclure à la nécessité de soumettre le projet à évaluation environnementale ;

CONSIDÉRANT que le projet ne présente pas de risque d'effets cumulés avec d'autres projets existants et/ou approuvés dans cette zone ;

CONSIDÉRANT que le projet n'inclut pas de demande d'aménagement par rapport aux prescriptions générales applicables ;

CONSIDÉRANT en conséquence, qu'il n'y a pas lieu d'instruire la demande selon les règles de procédure de l'autorisation environnementale ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique,

A R R E T E

TITRE 1 . PORTEE, CONDITIONS GENERALES

CHAPITRE 1.1. BENEFICIAIRES ET PORTEE

Article 1.1.1. **: Exploitant, durée, péremption.**

Les installations du GAEC INNOFARM, dont le siège social est situé au lieu-dit 8, Les Aubiers sur la commune MACHECOUL-SAINT-MÊME, faisant l'objet de la demande susvisée, sont enregistrées selon les conditions prévues au présent arrêté.

Les installations sont localisées sur le territoire de la commune de MACHECOUL-SAINT-MÊME. Elles sont détaillées au tableau 1.2.1 du présent arrêté.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsque l'exploitation a été interrompue pendant plus de trois années consécutives (article R.512-74 du code de l'environnement).

CHAPITRE 1.2. NATURE ET LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Article 1.2.1 **- Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées :**

Rubrique ICPE	Libellé de la rubrique (activité)	Grandeur caractéristique[1]	Régime
2101-2b	Bovins (Élevage de vaches laitières)	250 Vaches laitières	E

Les prescriptions du présent arrêté s'appliquent également aux autres installations ou équipements exploités dans l'établissement, qui, mentionnés ou non à la nomenclature sont de nature par leur proximité ou leur connexité avec une installation soumise à enregistrement, à modifier les dangers ou inconvénients de cette installation.

Article 1.2.3 **- Situation de l'établissement.**

Les installations (bâtiments, annexes) sont situées sur la commune, parcelles et sections suivantes :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelles
MACHECOUL-SAINT-MÊME	*8, Les Aubiers*	OB	377, 401, 412, 414, 416, 418, 422, 423, 424, 426.

Les installations mentionnées à l'article 1.2 du présent arrêté sont reportées avec leurs références sur un plan de situation de l'établissement tenu à jour, et en permanence à la disposition de l'inspection des installations classées.

CHAPITRE 1.3. CONFORMITÉ AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT

Article 1.3.1. **: Conformité au dossier d'enregistrement.**

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par l'exploitant.

Elles respectent les dispositions de l'arrêté ministériel de prescriptions générales susvisé en vigueur.

CHAPITRE 1.4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES

Article 1.4.1. **: Prescriptions des actes antérieurs.**

Les prescriptions associées au présent enregistrement se substituent à celles des actes administratifs antérieurs qui sont abrogés, à savoir :

-le récépissé de déclaration au nom du GAEC DES AUBIERS pour la détention de 120 vaches laitières en date du 31 mai 2001 ;

-le récépissé de changement d'exploitant du GAEC INNOFARM succédant au GAEC VALLEE DES AUBIERS en date du 22 décembre 2022 ;

Article 1.4.2. **: Arrêté ministériel et prescriptions générales.**

S'appliquent à l'établissement les prescriptions des textes mentionnés ci-dessous :

1 éléments caractérisant la consistance, le rythme de fonctionnement, le volume des installations ou les capacités maximales autorisées en référence à la nomenclature des installations classées

- arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101-2b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

TITRE 2. MODALITES D'EXECUTION, PUBLICITE, VOIES DE RECOURS

Article 2: **Frais.**
Les frais inhérents à l'application des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

Article 2.1: **Sanctions.**
Les infractions ou l'inobservation des conditions légales fixées par le présent arrêté préfectoral entraîneront l'application des sanctions pénales et administratives prévues par le titre 1er du livre V du code de l'environnement.

Article 2.2: **Délais et voies de recours.**
En application de l'article R. 181-50 du code de l'environnement le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.
La décision peut être déférée à la juridiction administrative territorialement compétente, le Tribunal administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette – CS 24 111 – 44 041 NANTES cedex 1 :
1° Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;
2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication sur le site internet de la préfecture ou de l'affichage de la décision. Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux (auprès du préfet de la Loire-Atlantique) ou hiérarchique (auprès du ministre chargé de l'environnement) dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 2.3 – **Mesures de publicité**
Une copie du présent arrêté est déposée à la mairie de Machecoul-Saint-Même et peut y être consultée.
Un extrait de cet arrêté est affiché à la mairie de Machecoul-Saint-Même, pendant une durée minimum d'un mois ; un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire et envoyé à la préfecture de la Loire-Atlantique – direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau des procédures environnementales et foncières.
L'arrêté est publié sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique pendant une durée minimale de quatre mois ainsi que sur le site :
https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees#/ ;

L'information des tiers s'effectue dans le respect de tout secret protégé par la loi.

Article 2.4. **– Exécution.**

Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique , le maire de MACHECOUL-SAINT-MÊME et le directeur départemental de la protection des populations, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

NANTES, le 2 mars 2023

Le PRÉFET

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Pascal OTHEGUY

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

ANNEXE 1
GAEC INNOFARM
Plan des installations

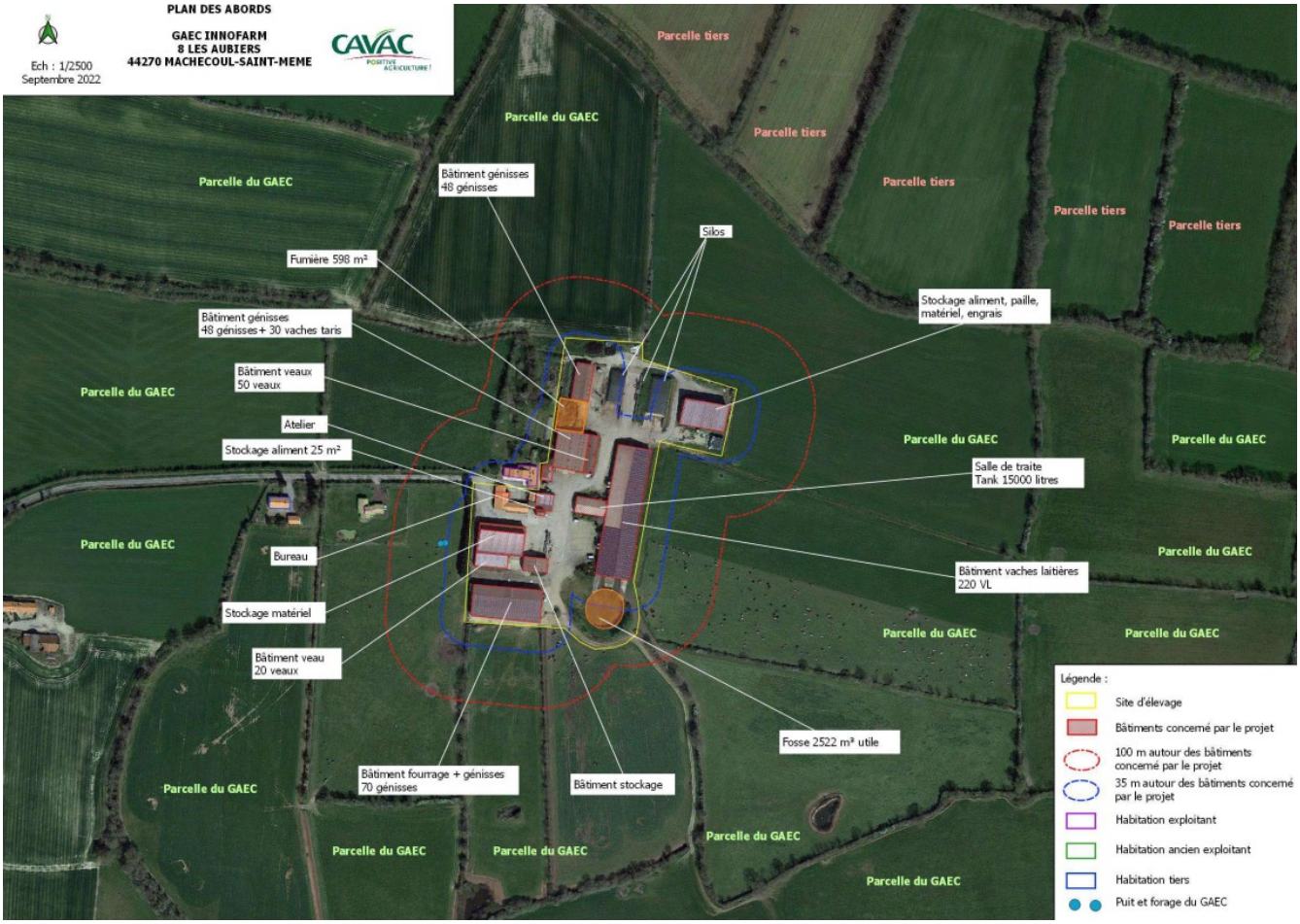

Vu pour être annexé à mon arrêté 2023/ICPE/094 en date du 2 mars 2023 :

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Pascal OTHEGUY

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

ANNEXE 2.1
GAEC INNOFAM
Localisation du parcellaire du plan d'épandage

05/08/2022 PS GAEC INNOFARM 1 : 25000

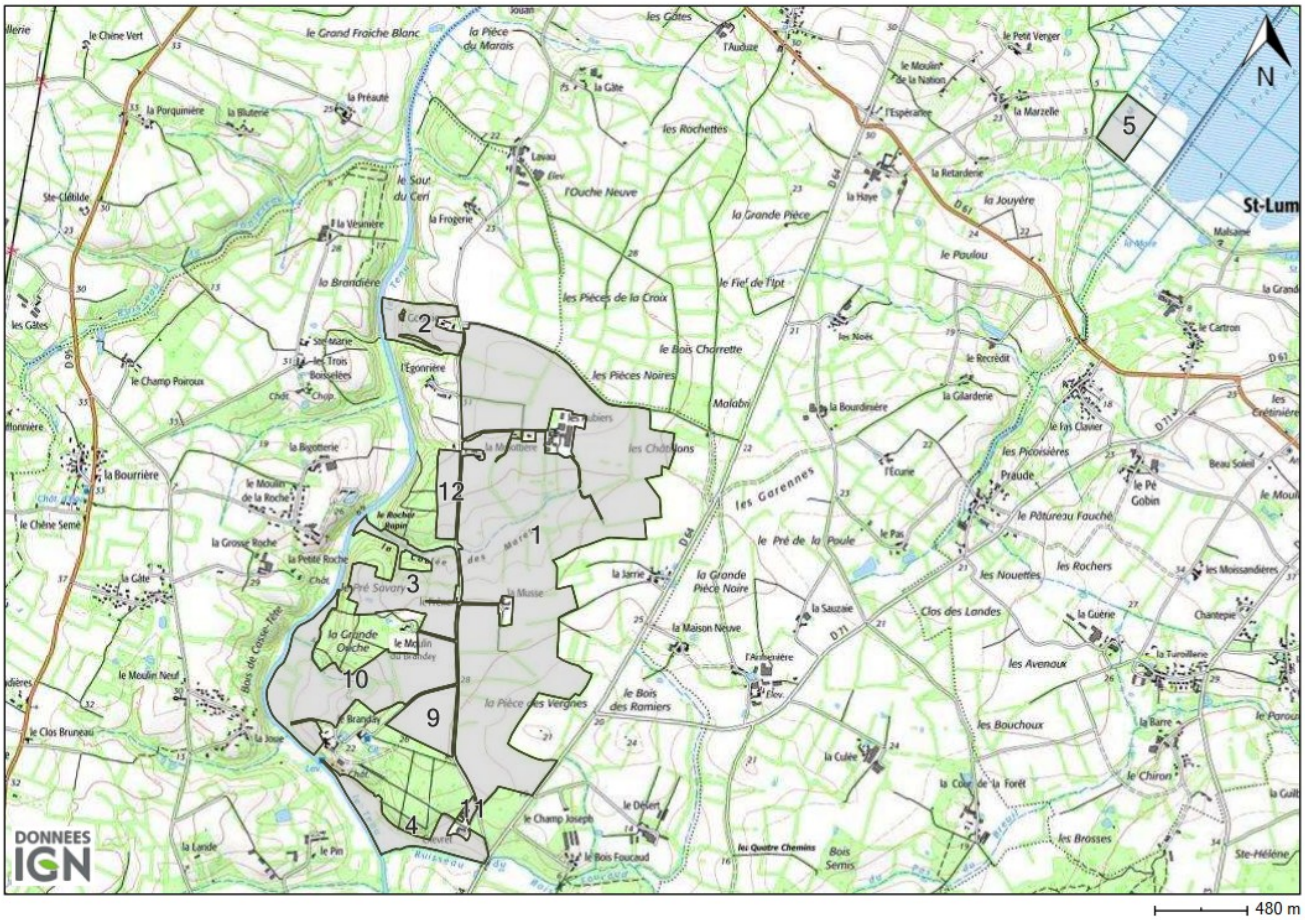

Vu pour être annexé à mon arrêté 2023/ICPE/094 en date du 2 mars 2023 :

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Le Préfet

Pascal OTHEGUY

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

ANNEXE 2.2 GAEC INNOFAM
Localisation du parcellaire du plan d'épandage

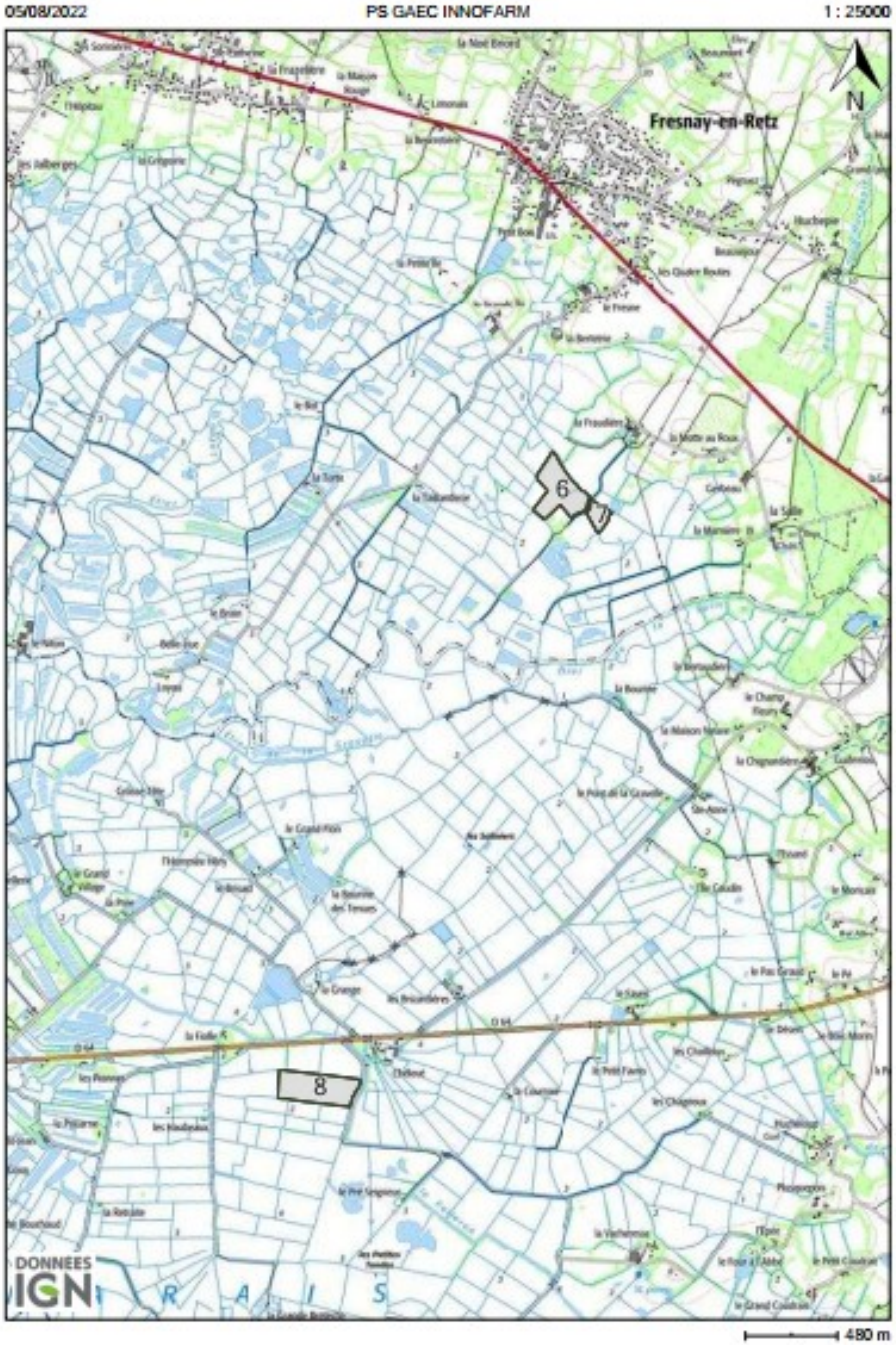

Vu pour être annexé à mon arrêté 2023/ICPE/094 en date du 2 mars 2023 :

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Pascal OTHEGUY

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

ANNEXE 3.1 GAEC INNOFARM
LISTE DES PARCELLES DU PLAN D'EPANDAGE

Pétitionnaire : **GAEC INNOFARM - (48710)**
Adresse : 8 LES AUBIERS ST MEME LE TENU 44270 MACHECOUL-SAINT-MEME
N° Siret : 81066238700010

N° ilot	Commune	Parcelle	Surf. totale	Occup. sol	SPE Compost	SPE Fumier	SPE Lisier	Détail exclusions
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Bique	0,12	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Bique	6,91	Cultures	6,86	6,66	5,72	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Bique (chasse)	0,13	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Fossé et cours d'eau avec BE
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Bique (chasse)	0,89	Prairies	0,88	0,88	0,88	Fossé et cours d'eau avec BE
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Bique (gel)	1,14	Prairies	1,13	1,13	1,13	Fossé et cours d'eau avec BE
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Bique (gel)	0,09	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Fossé et cours d'eau avec BE
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Bromère	2,78	Prairies	2,45	2,24	1,67	Point d'eau 35m Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Gachettrie	2,19	Cultures	2,16	1,45	0,24	Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME SAINT-MARS-DE-COUTAIS	La Grande Egonnière	4,60	Cultures	4,60	4,60	4,60	
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Grande Etouble	4,35	Cultures	4,35	4,17	3,42	Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Petite Bromère	0,06	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Petite Bromère	1,81	Cultures	1,31	1,31	1,31	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Petite Pièce des Aubiers	1,51	Prairies	1,51	1,32	0,67	Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Petite Pièce des Aubiers	0,08	Cultures	0,08	0,07	0,03	Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Pièce de 4 hectares	4,20	Cultures	4,20	4,20	4,20	
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Pièce de la Cave	4,14	Cultures	4,14	4,14	4,14	
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Pièce de l'Etang	0,08	Cultures	0,08	0,08	0,08	
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Pièce de l'Etang	8,24	Cultures	8,24	8,24	7,86	Tiers

N° ilot	Commune	Parcelle	Surf. totale	Occup. sol	SPE Compost	SPE Fumier	SPE Lisier	Détail exclusions
	MACHECOUL-SAINT-MEME	la pièce des brosses	5,49	Cultures	5,49	5,49	5,49	
	MACHECOUL-SAINT-MEME	la pièce noire de la goderie	3,07	Cultures	3,07	3,07	3,07	
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Vergne	12,23	Cultures	12,23	12,23	12,23	
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Le Frèche Blanc	5,08	Cultures	5,08	4,89	3,83	Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Le Grand Pré	3,51	Cultures	3,38	3,38	3,38	Cours d'eau, fossé, ...
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Le Grand Pré de l'Egonnière	0,39	Cultures	0,39	0,38	0,33	Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Le Grand Pré de l'Egonnière	6,26	Cultures	6,26	6,25	5,92	Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Le Pré de la Noue	0,31	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Le Pré de la Noue	6,52	Cultures	6,49	6,20	5,09	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	le pré de l'étang	0,05	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ... Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	le pré de l'étang	1,58	Cultures	1,20	1,20	1,20	Cours d'eau, fossé, ... Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Le Pré des Brosses	4,26	Cultures	4,26	4,26	4,26	
	CHECOUL-SAINT-MEME	Le Pré des Clans	6,68	Cultures	6,68	6,68	6,68	
	CHECOUL-SAINT-MEME	Le Pré du Milieu	0,06	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ...
	CHECOUL-SAINT-MEME	Le Pré du Milieu	1,93	Prairies	1,57	1,57	1,57	Cours d'eau, fossé, ...
	CHECOUL-SAINT-MEME	Le Pré Long	4,85	Cultures	4,78	4,54	4,17	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE Tiers
	CHECOUL-SAINT-MEME	Le Pré Long	0,06	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE
	CHECOUL-SAINT-MEME	Les 6 Journaux	4,78	Cultures	4,78	4,78	4,78	
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Couronnés	4,59	Cultures	4,56	4,56	4,15	Cours d'eau, fossé, ... Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Couronnés	0,10	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Ecobuts	3,88	Cultures	3,88	3,88	3,74	Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Hersis	6,30	Cultures	6,30	6,30	6,30	

Vu pour être annexé à mon arrêté 2023/ICPE/094 en date du 2 mars 2023:

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Pascal OTHEGUY

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

Vu pour être annexé à mon arrêté 2023/ICPE/094 en date du 2 mars 2023:

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Pascal OTHEGUY

ANNEXE 3.2 GAEC INNOFARM
LISTE DES PARCELLES DU PLAN D'EPANDAGE

N° îlot	Commune	Parcelle	Surf. totale	Occup. sol	SPE Compost	SPE Fumier	SPE Lisier	Détail exclusions
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Hersis	4,59	Cultures	3,63	3,63	3,63	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Hersis	0,17	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Pièces Noires	5,31	Cultures	5,31	5,31	5,31	
	MACHECOUL-SAINT-MEME SAINT-MARS-DE-COUTAIS	Les Plus Loin Pièces	5,77	Cultures	5,77	5,77	5,77	
	MACHECOUL-SAINT-MEME SAINT-MARS-DE-COUTAIS	Les Raimbaudières	2,93	Cultures	2,93	2,93	2,93	
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Vignes des Aubiers	4,92	Cultures	4,92	4,71	3,40	Tiers
	Total îlot 1		148,99		144,97	142,51	133,19	
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Coteaux de la Goderie	3,76	Cultures	3,68	3,27	1,94	Cours d'eau, fossé, ... Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Coulées de la Goderie (Estu. Niv.1)	0,11	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ... Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Coulées de la Goderie (Estu. Niv.1) Prairie Nat. fauchee	4,24	Prairies	2,79	2,43	1,83	Cours d'eau, fossé, ... Point d'eau 35m Tiers
	Total îlot 2		8,11		6,47	5,70	3,77	
3	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Pièce de la Taille + La Coudraie	0,32	Prairies	0,32	0,32	0,32	Cours d'eau, fossé, ...
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Pièce du Fresne	2,89	Cultures	2,89	2,75	1,96	Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Baisses	7,47	Cultures	6,74	6,74	6,33	Point d'eau 35m Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Marres	0,28	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ... Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Marres	1,81	Prairies	0,32	0,32	0,32	Cours d'eau, fossé, ... Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Marres	0,52	Prairies	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ...
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Les Pièces à Michel du Bas	1,91	Cultures	1,91	1,91	1,69	Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Pièce à Michel du Haut	1,31	Cultures	1,31	1,11	0,61	Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Pièce de la Taille à Michel	0,85	Cultures	0,85	0,85	0,85	
	Total îlot 3		17,36		14,33	14,00	12,08	

N° îlot	Commune	Parcelle	Surf. totale	Occup. sol	SPE Compost	SPE Fumier	SPE Lisier	Détail exclusions
4	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Pièce Devant Chevret	2,49	Cultures	1,74	1,33	0,38	Cours d'eau, fossé, ... Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Pièce Devant Chevret	0,12	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ...
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Pièce du Jardin	0,03	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ...
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Pièce du Jardin	1,35	Cultures	1,13	1,08	0,41	Cours d'eau, fossé, ... Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Le Marais de Chevrier	2,88	Cultures	1,74	1,74	1,74	Cours d'eau, fossé, ... Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Le Marais de Chevrier	0,20	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ... Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Le Marais du Château	0,06	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Point d'eau 35m Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Le Marais du Château	0,09	Prairies	0,00	0,00	0,00	Point d'eau 35m Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Le Marais du Château	0,15	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Point d'eau 35m Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	Le Marais du Château	2,84	Cultures	1,92	1,92	1,77	Point d'eau 35m Tiers
	Total îlot 4		10,21		6,53	6,06	4,30	
5	SAINT-MARS-DE-COUTAIS	Le Marais de Grand Lieu (Lieu Niv.4)	5,32	Prairies	3,38	3,38	3,38	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE
	Total îlot 5		5,32		3,38	3,38	3,38	
6	VILLENEUVE-EN-RETZ	Le Marais de Fresnay (Niv.2)	5,28	Prairies	2,49	2,49	2,49	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE
	Total îlot 6		5,28		2,49	2,49	2,49	
7	VILLENEUVE-EN-RETZ	Le Marais de Fresnay (Niv.2)	1,19	Prairies	0,47	0,47	0,47	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE Point d'eau 35m
	Total îlot 7		1,19		0,47	0,47	0,47	
8	MACHECOUL-SAINT-MEME	Le Marais de Machecoul (Niv.2)	5,94	Prairies	4,21	4,21	4,21	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE Point d'eau 35m
	Total îlot 8		5,94		4,21	4,21	4,21	
9	MACHECOUL-SAINT-MEME	le faire valoir	4,66	Cultures	4,66	4,66	4,66	
	MACHECOUL-SAINT-MEME	le faire valoir	3,04	Cultures	3,04	3,04	3,04	
	Total îlot 9		7,70		7,70	7,70	7,70	

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

ANNEXE 3.3 GAEC INNOFARM
LISTE DES PARCELLES DU PLAN D'EPANDAGE

N° îlot	Commune	Parcelle	Surf. totale	Occup. sol	SPE Compost	SPE Fumier	SPE Lisier	Détail exclusions
10	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Bruyère	2,09	Prairies	2,06	2,06	2,06	Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Filée	3,98	Prairies	3,98	3,98	3,98	
	MACHECOUL-SAINT-MEME	la pièce creuse	3,00	Prairies	3,00	3,00	2,90	Point d'eau 35m Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	le grand marais	0,21	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE Point d'eau 35m Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	le grand marais	2,26	Prairies	1,44	1,44	1,44	Cours d'eau, fossé, ... Point d'eau 35m Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	le marais de la musse	1,52	Prairies	0,81	0,81	0,81	Cours d'eau, fossé, ... Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	le marais de la musse	0,14	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ... Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	le marais du moulin	0,17	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ... Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	le marais du moulin	1,83	Prairies	0,60	0,60	0,60	Cours d'eau, fossé, ... Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	le petit marais	0,15	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	le petit marais	0,80	Prairies	0,56	0,56	0,56	Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	le pré des coteaux	1,93	Prairies	1,46	1,46	1,46	Point d'eau 35m
	MACHECOUL-SAINT-MEME	le pré du salon	1,54	Cultures	1,29	1,07	0,57	Cours d'eau, fossé, ... Point d'eau 35m Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	le pré du salon	0,45	Bandes enherbées	0,00	0,00	0,00	Cours d'eau, fossé, ... Fossé et cours d'eau avec BE Point d'eau 35m Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	les grands courtiers	2,65	Cultures	2,57	2,57	2,57	Point d'eau 35m Tiers
	MACHECOUL-SAINT-MEME	les vignes	8,13	Cultures	8,13	8,13	7,92	Tiers
	Total îlot 10		30,85		25,89	25,67	24,87	
11	MACHECOUL-SAINT-MEME	la piece stabulation chevret	0,57	Prairies	0,57	0,53	0,31	Tiers
	Total îlot 11		0,57		0,57	0,53	0,31	
12	MACHECOUL-SAINT-MEME	La Pièce de la Taille	4,99	Cultures	4,98	4,73	4,09	Cours d'eau, fossé, ... Tiers
	Total îlot 12		4,99		4,98	4,73	4,09	
GAEC INNOFARM			**246,51**		**222,01**	**217,47**	**200,88**	
Total SAU			**246,51**		**222,01**	**217,47**	**200,88**	

Vu pour être annexé à mon arrêté 2023/ICPE/094 en date du 2 mars 2023:

Le Préfet

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Pascal OTHEGUY

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1